



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2018- 87 bis

PUBLIÉ LE 30 mars 2018

TABLE DES MATIÈRES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 29 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Artois.

Arrêté du 29 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Opale.

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST-MER DU NORD

ARRÊTÉ n° 26 / 2018 Établissant des mesures pour la pêche de la plie commune dans la zone de nourricerie de sole du Pas-de-Calais.



Ministère des solidarités et de la santé

**Arrêté du 29 mars 2018
portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Artois**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2017 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Artois

En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

1) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

Monsieur Grégory GLORIAN

Monsieur Frédéric REJMAN

Suppléants :

Monsieur Jacques BOUCHIND'HOMME

Monsieur Dany COOLEN

2) CGT - Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

Madame Patricia BIGAILLON

Monsieur Gérald LESTOQUOY

Suppléants :

Madame Marie-Antoinette DELATTRE

Monsieur Joël WASTEELS

3) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

Madame Delphine BECK

Monsieur Christophe BOUCHINDHOMME

Suppléants :

Monsieur Mickaël AHLOUCHE

Madame Sonia COURQUIN

4) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

Madame Catherine DERUELLE

Suppléant :

Madame Dominique VISTICOT

5) Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE – CGC)

Titulaire :

Madame Laurence BERNARD

Suppléant :

Monsieur Ludovic DESMADRILLE

En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

Monsieur Gérard GRIMBERT

Monsieur Régis GUETTE

Monsieur Jean-François KLEIN

Madame Viviane PENNEQUIN

Suppléants :

Madame Sandrine DESER

Madame Nathalie DUBUC

Monsieur André LECERF

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Madame Cyrielle MALLEVAY

Monsieur Didier SILVAIN

Suppléant :

Monsieur Marino BIRAMBAUX

Madame Audrey MAQUERE

3) Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaires :

Monsieur Francis DUQUESNE

Monsieur Jean-Claude LEVIS

Suppléants :

En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité française (FNMF), sur désignation

Titulaires :

Monsieur Bertrand CARDON

Monsieur Bruno PONTIER

Suppléants :

Madame Marie-Agnès DUPUY

Monsieur Christian RAMET

En tant que représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation

1) Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Titulaire :

Madame Chantal ROUSSEL

Suppléant :

Monsieur Marian SOBALA

2) Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) – Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL)

Titulaire :

Suppléant :

Monsieur Gilles DENISSE

3) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) – Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Titulaire :

Madame Evelyne MOREAU

Suppléant :

Madame Claire HODENT

4) Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (France Assos Santé)

Titulaire :

Madame Patricia DEDOURGE

Suppléant :

Madame Juliette ROBIDET

En tant que personnalité qualifiée

Madame Bénédicte KEKIC

Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet le 4 avril 2018, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts-de-France et à celui de la préfecture du département du Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le 29 mars 2018

La Cheffe de l'antenne de Lille de la
Mission Nationale de Contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



Ministère des solidarités et de la santé

**Arrêté du 29 mars 2018
portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte
d'Opale**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2017 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Opale

En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

1) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

Madame Sarah REGNIER
Monsieur Olivier SIMON

Suppléants :

Madame Christelle DOMAIN
Monsieur Wilfrid MATAGUEZ

2) CGT - Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

Monsieur Pascal PERNEL
Monsieur Jean-Claude ROEGIS

Suppléants :

Madame Ingrid PETIT
Madame Ségolène SELLIER

3) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

Monsieur Yves LIZZUL JURSE
Madame Catherine MEYNS

Suppléants :

Monsieur Christophe COURQUIN
Madame Véronique MILIEN

4) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

Monsieur Jean-Pierre LECUYER

Suppléant :

Monsieur Johann ANDRIEUX

5) Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE – CGC)

Titulaire :

Madame Dominique MORTREUX

Suppléant :

Monsieur Pascal DUQUENNE

En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

Monsieur Joël BOURDON

Madame Véronique DUMONT

Madame Vanessa FRATTINI

Monsieur Renaud PRUVOT

Suppléants :

Madame Frédérique DANCEL

Monsieur Patrick GHEERARDYN

Madame Anne TESTELIN

Madame Monique THOREAU

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Madame Marie-Françoise CARDON

Monsieur Christian VERHAEGHE

Suppléant :

Monsieur Jean-Pierre CURTET

3) Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaires :

Madame Nadine CREBOUW

Monsieur Jean-Luc MARCOTTE

Suppléants :

En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité française (FNMF), sur désignation

Titulaires :

Madame Christèle DEBAS

Madame Catherine PAPYLE

Suppléants :

Madame Brigitte CRESSON

Madame Adeline DERAEDT

En tant que représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation

1) Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Titulaire :

Monsieur Yves HENNUYER

Suppléant :

Madame Christèle COVILLE

2) Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) – Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL)

Titulaire :

Monsieur Alain LAUER

Suppléant :

Madame Michèle HUVIG

3) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) – Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Titulaire :

Monsieur Gilles PEGASE

Suppléant :

Monsieur Manuel FERREIRA DA SILVA

4) Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (France Assos Santé)

Titulaire :

Monsieur Jean-Paul VASSEUR

Suppléant :

En tant que personnalité qualifiée

Monsieur Nicolas DELPLACE

Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet le 4 avril 2018, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts-de-France et à celui de la préfecture du département du Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le 29 mars 2018

La Cheffe de l'antenne de Lille de la
Mission Nationale de Contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord*

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 28 mars 2018

**La préfète de la région Normandie
préfète de la Seine Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

ARRETE n° 26 / 2018

Établissant des mesures pour la pêche de la plie commune dans la zone de nourricerie de sole du Pas-de-Calais

VU le code rural et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire, et notamment son article D. 922-17 ;

VU l'arrêté ministériel du 27 mai 2016 fixant les modalités de gestion des régimes d'autorisations européennes et nationales de pêche contingentées pour l'exercice de la pêche professionnelle en zone FAO 27 ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 17.019 du 06 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°834/2017 du 06 septembre 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche-est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

CONSIDERANT les observations de l'IFREMER du 27 avril 2015 sur l'évaluation de l'impact des filets trémail de maillage supérieur ou égal à 140 mm sur la sole commune et son renouvellement dans les zones de nourricerie ;

CONSIDERANT la demande du le comité régional des pêches maritimes du Nord – Pas - de – Calais – Picardie du 28mars 2018 ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

ARRETE

Article 1 :

La pêche de la plie commune au moyen d'un filet trémail (code FAO GTR) de maillage supérieur ou égal à 150 mm est autorisée du 1^{er} avril au 15 juin 2018 dans la zone de nourricerie de sole du Pas-de-Calais délimitée par les points suivants (WGS 84) :

A : 50°39'52" N – 01°32'11" E

B : 50°39'52" N – 01°34'12" E

C : 50°33'57" N – 01°34'44" E

D : 50°33'57" N - 01°31'46" E

Seules les navires figurant en annexe du présent arrêté sont autorisés à pêcher dans cette zone.

Article 2 :

Dans la zone de nourricerie de sole du Pas-de-Calais, le seul engin de pêche autorisé à bord est le filet trémail de maillage supérieur ou égale à 150 mm.

Article 3 :

Dans la zone de nourricerie de sole du Pas-de-Calais, il est interdit de détenir de la sole à bord.

Article 4 :

Les produits de la pêche liés à l'autorisation du présent arrêté doivent être obligatoirement débarqués au port de Boulogne-sur-Mer. Les produits issus des navires qui débarquent au quai Gambetta doivent être accompagnés d'un document de transport jusqu'à la criée.

Article 5 :

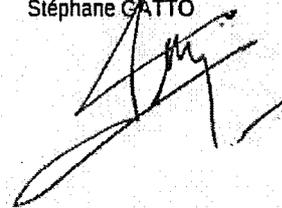
Toute infraction au présent arrêté expose son auteur aux suites pénales et administratives prévues conformément aux dispositions du livre IX du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la région Normandie et de la région Hauts de France.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,
l'adjoint au directeur interrégional de la mer

Stéphane GATTO



Collection des arrêtés : préfecture de Normandie et des Hauts de France

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel

DDTM/DML 62

Groupement de gendarmerie Manche Mer du Nord

CRPM Haut de France

FROM Nord

DIRM – MT Boulogne

ANNEXE

Listes des navires autorisés à pêcher la plie dans la zone définie à l'article 1

Quartier	Immatriculation	Nom du navire	Amateur	Longueur HT
BL	907812	Sultana (ex-Ailsée-Anaïs)	CARLIER Hugo	7,7
BL	463875	Adèle Camille	DELSART Gaëtan	11,13
BL	582342	Amandine Océane	FEQUET David	11,33
BL	644766	Baroudeur des Mers II	DELSART Christine	9,31
BL	900462	Brise Lame	FEUTRY Nicolas	16,25
BL	924693	Cap aux Anges	CASTILLE Jules	11,96
BL	924689	Caprice des Temps	BAILLET Jean-François	11,98
BL	623026	Carlson II	BAILLET Stéphane	12,1
BL	900452	Charles Honorine	DELPLACE Pascal	12,08
BL	714507	Don Lubl II	PINTO Stéphane	11,97
BL	912369	Droit au But	DUCHEMIN Cédric	11,22
BL	714496	Exocat	QUENEHEN Dominique	11,96
BL	922065	Jérémy Florent II	LHOMEL Jérémy	15,4
BL	714691	Corentin-Lucas	DELSART Jonathan	11,96
BL	644968	La Bretonne	BAILLET Gaëtan	11,6
BL	925622	La Mère Louise	GILLON Yvon	11,96
BL	735421	Néréides II	DEVOGEL Jérémy	11,93
BL	734832	L'Ascension	MALFOY Jérôme	11,3
BL	701741	L'Audrey	DUCHEMIN Alexandra	11,99
BL	851751	Laurant Geoffrey	MERLIN Laurent	11,92
BL	644630	Le Battant	LAPOTRE Johnny	11,8
BL	697774	Le Galérien	BAILLET Jean-Jacques	8,5
BL	714474	Le Mouchk	FRISCOURT Willy	11,95
BL	562367	L'Éparvier	DEBORGER Pascal	11,95
BL	626648	L'Océane	BARDEAUX Stéphane	11,99
BL	851750	Loïc II	DEPARIS Jean-Pierre	11,95
BL	735420	L'Ophélie	PINTO José	11,93
BL	922261	L'Optimista	MERLIN Christian	11,92
BL	711604	Majeanda	LHEUREUX David	11,97
BL	734637	Mirou IV	MARTIN Josse	11,96
BL	595005	Murax	BAHEU Jean-Marie	11,95
BL	735379	Providence	BAILLET Mickael	11,95
BL	734958	P'Tite Chloé	MOLMY Didier	11,95
BL	734863	Quengoalex	CALON Tony	11,3
BL	589306	Saint Jean-Pierre	DEPARIS Loïc	11,98
BL	734504	Saint Jules	MERLIN Loïc	11,63
BL	721220	Saint Marin	PRELOT David	11,99
BL	712160	Sainte Bernadette	GILLON Michel	11,17
BL	735021	Sainte Catherine	GILLON Jonathan	11,9
BL	734928	Sansosa	DROGERYS Frédéric	11,96
BL	642423	Severine Magali	DEVIN Marlène	11
BL	562974	Surcouf	NOEL Jean-Yves	10,74
DK	588772	Baraka	TABELING Bernard	11,34
DK	735810	Bélouga II	NOWE Franck	14
DK	642955	Brocéliande	PETT Ludovic	11,97
DK	922369	Filou	CODRON Bruno	11,23
DK	624153	Lau gré	TURPIN David	15,97
DK	926159	Le Cinquième Element	MARTEEL Florent	12,37
DK	815511	Ma Gondole	MARTEEL Alexis	11,95
DK	547390	Obélix	HAEZEBROUCK Bruno	11,97
DK	788630	Rambo II	NOWE Philippe	14,05